

FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

## **DECRET N° 99-294 du 11 juin 1999**

portant approbation des Etats financiers du centre  
d'action régionale pour le développement rural du  
département de l'Atlantique  
(CARDER-ATLANTIQUE) pour l'exercice 1998

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des ministères ;
- Vu** le décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Développement rural ;
- Vu** le décret n° 97 -166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

**Vu** le décret n°91-310 du 31 décembre 1991, portant approbation des statuts des Centres d'action régionale pour le développement rural ;

**Sur** rapport conjoint du ministre du Développement rural et du ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

**Le** conseil des ministres entendu en sa séance du 02 juin 1999 ;

**D E C R E T E :**

**Article 1er.**- Sont approuvés les états financiers du Centre d'action régionale pour le développement rural de l'Atlantique (CARDER-ATLANTIQUE), pour l'exercice 1998 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

**Article 2.**- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 11 Juin 1999

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le ministre des Finances



**Abdoulaye BIO-TCHANE.**-

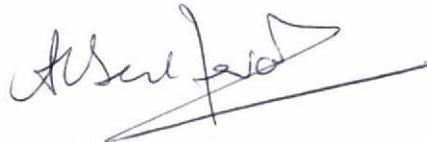
**Mathieu KEREKOU.**-

Le ministre du Développement  
rural



**Abdoulaye BIO-TCHANE.**-  
ministre intérimaire

Le ministre du Plan, de la restructuration  
économique et de la promotion de l'emploi



**Albert TEVOEDJRE.-**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDR4 MPREPE4  
MF 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI  
5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-  
FASJEP 3 JO 1.